



CITS

RÈGLEMENT

Centre d'initiation au Tir Sportif

Nom/Prénom : _____

Date : _____

J'ai pris connaissance et j'accepte sans réserve ce règlement.

Signature : _____

1. Objet et Champ d'Application

Le présent règlement définit les règles à respecter pour garantir la sécurité, la discipline et le bon fonctionnement du Centre d'Initiation au Tir Sportif. Il s'applique à tous les participants, animateurs et accompagnateurs.

2. Conditions d'Admission

- Toute inscription au CITS est soumise à l'acceptation du présent règlement.
- Les participants doivent fournir un certificat médical attestant de leur aptitude à la pratique du tir sportif en attendant l'obtention de leur licence.
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

3. Sécurité

- Le respect des consignes de sécurité est impératif.
- Toute manipulation d'une arme doit être effectuée sous la supervision d'un animateur.
- Le port d'équipements de protection (lunettes, casques antibruit) est conseillé.
- Il est interdit de diriger une arme vers une personne, même si elle est déchargée.
- Le non-respect des règles de sécurité peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

4. Matériel et Tenue

- Le CITS met à disposition des armes et des équipements réglementaires.
- Chaque participant est responsable du matériel qu'il utilise.
- Une tenue appropriée est exigée : chaussures et vêtements adaptés.
- Il est interdit d'utiliser un équipement personnel sans autorisation préalable.

5. Déroulement des Séances

- Les séances ont lieu le samedi après-midi et durent 90 minutes, (début à 14h00 et à 15h30)
 - Le choix de la séance sera effectué par les animateurs afin d'obtenir des groupes homogènes de participants.
 - Si nécessaire, d'autres séances pourront être programmées ; les jours et heures n'impacteront pas le fonctionnement habituel du club et de ses stands. Ils seront déterminés en début de saison.
- Toute arrivée en retard peut entraîner une exclusion de la session.
- Le silence et la concentration sont exigés pendant les exercices.
- Toute attitude perturbatrice ou irrespectueuse entraînera des sanctions.

6- Accompagnement des primo-adhérents sur les pas de Tir 25 et 50M, si validation par le CITS

- Une initiation sera proposée par un des animateurs ou un des référents CAC, (Capacité, Accueillir et Conseiller), sur rendez-vous, en prenant contact avec la personne, soit directement au club, soit par mail (liste affichée au club).

7. Éthique et Discipline

- Le respect des autres participants et des animateurs est obligatoire.
- Toute violence, discrimination ou comportement inapproprié est strictement interdit.
- L'accès au CITS est interdit sous l'influence de l'alcool ou de substances illicites.
- Tout manquement à la discipline ou à la sécurité est susceptible d'être consigné.
- En cas de non-respect du règlement, des sanctions seront appliquées selon la gravité de l'infraction.

8. Dispositions Finales

- Toute modification du règlement sera communiquée aux participants et disponible sur le site internet.
- En acceptant le présent document, chaque participant s'engage à respecter les règles établies.
- Le non-respect du règlement peut entraîner une exclusion définitive du CITS.